



Côtes d'Armor



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

www.adalea.fr

Edito

La période hivernale 2010/2011 a démarré depuis le 1er novembre et va durer jusqu'au 31 mars prochain.

Il n'a pas fallu attendre bien longtemps, cette période ci, pour voir venir les premiers froids, les premières neiges et par conséquent les premiers déclenchements du niveau I du plan grand froid.

Les conditions climatiques ont été difficiles ces dernières semaines mais, plus que la neige, le froid est le plus redouté des personnes sans abri. On parle plus particulièrement de froid ressenti, il s'agit d'une variable calculée sur la base de la température réelle en degré Celsius et de la force du vent.

C'est alors en croisant :

- Cette température ressentie qui nous est transmise quotidiennement par Météo France et,

- Le taux d'occupation de la veille à minuit des places d'urgence du Département transmis quotidiennement par le 115 aux services de l'Etat

que les niveaux du plan grand froid sont déclenchés.

Le déclenchement du niveau I relève d'une décision de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le déclenchement du niveau II relève, quant à lui, d'une décision de Mr Le Préfet (dans ce cas, des établissements qui n'ont pas vocation à faire de l'hébergement d'urgence sont alors mobilisés).

Ainsi, les disponibilités que nous transmet chaque structure d'hébergement d'urgence ont non seulement une importance dans la connaissance des places disponibles afin d'orienter au mieux les personnes, mais elles participent également à des prises des décisions importantes pour déclencher l'ouverture de places supplémentaires.

Enfin, rappelons que, dès lors que le niveau I du plan grand froid est déclenché, les maraudes de la Croix rouge deviennent quotidiennes sur les villes de Saint-Brieuc, Dinan et Lannion.

Nous ne sommes qu'au début de la période hivernale, il ne nous reste qu'à espérer qu'elle ne soit pas trop éprouvante pour les personnes sans abri et que l'on puisse quotidiennement répondre au mieux à leurs besoins.

Valérie BOCQUEHO

Responsable du pôle Accueil Écoute et
Veille Sociale d'ADALEA
v.bocqueho@adalea.fr

SOMMAIRE

Edito	1
L'activité du 115	2
L'actualité sur les territoires	3



👉 L'ACTIVITE DU 115 :

A noter la modification des niveaux d'alerte :

Déclenchement du niveau I :

Température ressentie minimale du jour comprise entre -5° et -10° la nuit.

Déclenchement du niveau II :

Température minimale du jour comprise entre -10° et -18° la nuit.

Déclenchement du niveau III:

Température minimale du jour inférieur à moins 18°.

Mise en place du volet urgence du SIAO

Mission accomplie, le volet urgence du SIAO est opérationnel : il nous permet d'avoir une meilleure réactivité aux demandes des personnes, par une vision en temps réel des disponibilités d'hébergement. Cela n'est possible que grâce à la participation active des différentes structures d'hébergement d'urgence qui nous fournissent les informations nécessaires.

Chaque matin nous recevons par mail ou par fax la liste des personnes hébergées la veille et nous actualisons l'état des places disponibles.

Cette actualisation quotidienne est, pour nous, essentielle et doit être absolument exacte afin que la réponse aux personnes et l'orientation ne soient pas erronées. Il nous faut connaître chaque jour et en temps réel les sorties et les entrées dans les structures d'hébergement. En effet en cas d'erreur ou de non information sur ces mouvements, nous risquons d'orienter une personne sur une place déjà occupée par une autre personne ou, au contraire, de ne pas orienter quelqu'un faute de place alors qu'en réalité il reste une disponibilité. Ce relais d'information est donc primordial pour le bon fonctionnement du dispositif, afin d'effectuer au mieux la mise à l'abri des usagers.

Pour ce qui concerne l'insertion, les différentes procédures sont aussi en train d'être finalisées et viendront prochainement compléter le dispositif.

L'aide à l'accès à l'hébergement d'urgence

Une première expérimentation a eu lieu sur le territoire de St Brieuc. Il s'agit de permettre à des personnes sans domicile

fixe, sans ressources et sans suivi social régulier de se rendre vers l'hébergement d'urgence vers lequel les professionnels(le)s du 115 les ont orientées.

Entre le 15 Octobre et le 15 Novembre, 12 transports de personnes ont ainsi pu être organisés et permettre ainsi 12 mises à l'abri :

- 4 aller/retour vers Lamballe,
- 3 aller/retour vers Guingamp,
- 1 aller/retour vers Loudéac,
- 4 vers Lannion, (1 aller retour et 3 allers simples).

Du fait de la limitation du nombre de nuitées dans la plupart des abris de nuit, nous avons dû remettre des tickets de transport aller/retour aux personnes concernées.

Ces 12 transports ont concerné 9 personnes différentes.

Seule 1 personne est venue retirer 1 ticket aller/retour sans se rendre à l'abri de nuit comme prévu.

Les tickets de transport (Transport Tibus) sont distribués à l'accueil de jour géré par ADALEA, à la demande du service 115.

Cette expérimentation va encore se poursuivre sur St Brieuc pour pouvoir, nous l'espérons, l'étendre ensuite à l'ensemble du département.

Véronique RAULET
Educatrice Spécialisée Service 115





Côtes d'Armor

INFORMATION

ÉCOUTE

MISE À L'ABRI

ORIENTATION

VEILLE SOCIALE

ACCUEIL DE JOUR - SAINT BRIEUC



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

Modalités:

L'accueil de jour, dénommé **Boutique Solidarité**, est situé au 50 rue de la Corderie à St Brieuc et est fréquemment désigné par les usagers comme le "50".

L'accueil de jour est ouvert 6 jours sur 7 :

- * Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- * Le samedi de 9h00 à 12h00

Notre objectif essentiel est d'accueillir sur le principe de l'accueil inconditionnel et non contractualisé toute personne à la rue ou en détresse sociale qui vient à la **Boutique Solidarité**.

Il est une des actions formant le « Rond Point ». Le Rond Point est un dispositif qui permet d'accueillir la personne en situation d'urgence sociale, à la fois dans la proximité sur Saint Brieuc (**Boutique Solidarité** et **ASEP: Action Sociale sur l'Espace Public**) et à l'échelon départemental (**115**) en toute discrétion, en évitant les ruptures dans son parcours d'insertion et les démultiplications d'actions.

Nous serons amenés à présenter l'ASEP (Equipe mobile) dans un futur numéro du bulletin 115.

Nos missions:

Proposer différents services humanitaires répondants aux besoins élémentaires des personnes accueillies tels que la domiciliation postale, le téléphone, la bagagerie, les douches, les machines à laver et à sécher ...

Évaluer la situation dans laquelle se trouve la personne en difficulté, et cela par rapport aux domaines suivants : l'hébergement, la santé, l'alimentaire, le vestimentaire et l'accès aux droits.

Aider la personne accueillie à retisser des liens sociaux à travers sa participation à la vie du lieu d'accueil et l'encourager dans une démarche participative

Permettre à chacun de **retrouver l'accès** tant à ses droits, qu'à ses devoirs de citoyen,

Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion,

Donner une réponse immédiate ou différée en informant ou en orientant vers la structure ou le service le plus adapté pour répondre à ses besoins et en organisant la mise en œuvre de la réponse.

Gérer des logements d'urgence de type « ALT » apportant une réponse rapide en terme de mise à l'abri.

Travailler en réseau, dans une volonté de coopération, pour confronter les pratiques, et mobiliser les acteurs du partenariat local et national,

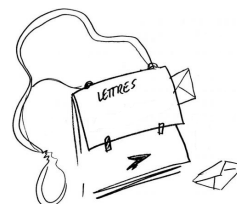
Ne pas se substituer aux services, associations, et organismes existants, mais orienter et accompagner la personne accueillie, dans une démarche d'accès au droit commun.

Des réponses diversifiées, immédiates ou différées

La domiciliation

Les usagers peuvent bénéficier d'une adresse administrative, première porte ouvrant l'accès aux droits sociaux.

- * L'usager dispose d'un contrat de domiciliation et une attestation d'élection de domicile lui est fournie.
- * Le courrier peut être retiré tous les jours aux horaires d'ouverture.



Les consignes

Les usagers peuvent déposer un sac en utilisant les consignes qui sont mises à leur disposition.

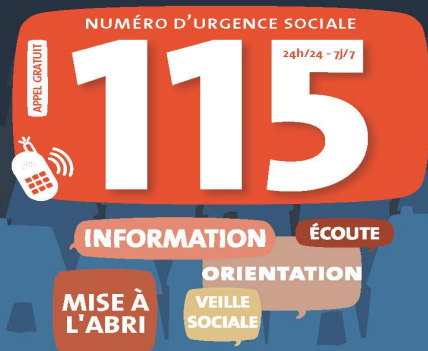
- * Chaque consigne est fermée à clé.
- * Chaque clé est conservée par le travailleur social dans une armoire à clés installée dans son bureau et spécialement réservée à cet effet.
- * Chaque fois que l'usager a besoin d'accéder à sa consigne, il vient demander la clé au bureau et la restitue ensuite.



Les sanitaires

Les usagers peuvent utiliser les sanitaires (WC et douches) à leur guise et sans condition particulière.

Les serviettes, savons, shampoing, rasoirs, mousse à raser, brosses à dents et dentifrice sont fournis gratuitement.



Côtes d'Armor

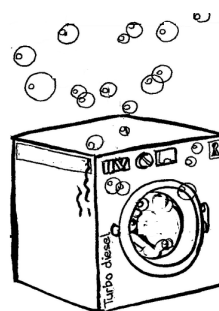
Les lessives

Les usagers peuvent laver et sécher leur linge sur place moyennant une participation financière

L'aide alimentaire ou vestimentaire

Il s'agit, dans ce cas plutôt d'une orientation appuyée par :

- 1 Un bon fourni par le travailleur social à l'usager.
- 2 L'usager se rend muni de son bon à l'association caritative concernée.



L'aide administrative

Le travailleur social a une fonction de médiation entre l'usager et le service administratif.

Une aide administrative est possible pour :

- * réunir les documents nécessaires à la constitution de certains dossiers,
- * rédiger des courriers,
- * obtenir ou apporter des modifications à un dossier,
- * récupérer une pièce d'identité,
- * contacter les administrations ou autres interlocuteurs liés à la situation administrative de l'usager.
- * Permettre aux personnes d'accéder à leurs droits.

Cette aide administrative est souvent **punctuelle** et répond à une situation d'urgence. Les demandes sont très diverses et certaines sont récurrentes :

- Rédaction et mise à jour de CV,
- consultation d'offres d'emploi,
- recherches sur Internet,

Un **ordinateur** est mis à la disposition des usagers afin d'accéder, par eux mêmes, aux informations qu'ils souhaitent sur Internet.

Cet outil permet d'accéder à une relative autonomie dans ce type de démarche.

NUMÉRO D'URGENCE SOCIALE
24h/24 - 7j/7
115
APPEL GRATUIT

INFORMATION ÉCOUTE
MISE À L'ABRI VEILLE SOCIALE

Côtes d'Armor



L'hébergement et le logement

Après une première évaluation de la situation de la personne et du besoin de trouver un logement, le travailleur social intervient à plusieurs niveaux, il :

- ❶ facilite l'accès à un logement par un travail de médiation et d'accompagnement administratif,
- ❷ oriente vers les dispositifs adaptés,
- ❸ accompagne l'usager dans les recherches de logement via la presse ou internet,
- ❹ oriente vers les structures spécialisées dans le cas de litiges avec le bailleur ou le voisinage,
- ❺ prévient ou traite les situations d'expulsion.

